

# Demande formelle — étude thermique

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

BET thermique · document fictif

## Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

**Document fictif**, produit pour la démonstration. **Courrier non envoyé**. Une demande formelle à un cotraitant change la nature de la relation : elle se signe.

## Chronologie établie

| Date       | Événement                       | Trace                       |
|------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 21/05/2026 | Commande de l'étude thermique   | Bon de commande n° 2026-114 |
| 12/06/2026 | Échéance annoncée par le BET    | Courriel du 21/05           |
| 18/06/2026 | Première relance                | Courriel, sans réponse      |
| 09/07/2026 | Seconde relance                 | Courriel, sans réponse      |
| 08/08/2026 | <b>Dépôt de la notice prévu</b> | Calendrier de l'opération   |

**57 jours séparent l'échéance annoncée du dépôt prévu.** Ce chiffre est le seul argument dont l'agence a besoin si le retard se discute plus tard — et il n'existe que parce que les deux relances ont laissé une trace datée.

## Corps du courrier

Madame, Monsieur,

L'étude thermique de l'opération vous a été commandée le 21 mai 2026, pour une remise annoncée au 12 juin. Elle ne nous est pas parvenue, malgré nos relances des 18 juin et 9 juillet, restées sans réponse.

Le dépôt de la notice réglementaire est prévu le 8 août. En l'absence de votre étude, cinq données de cette notice ne peuvent être renseignées, et nous ne les renseignerons pas par des valeurs par défaut.

Nous vous remercions de nous indiquer sous cinq jours une date de remise ferme, ou les difficultés qui vous empêchent de la tenir.

Cette demande ne préjuge d'aucune suite : elle constate un fait et fixe une date.

## Ce que le suivi ferait, à votre accord

| Étape            | Déclencheur                    | Destinataire                      |
|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Première relance | J-15 avant l'échéance annoncée | Prestataire, copie chef de projet |
| Seconde relance  | J-5                            | Prestataire, copie chef de projet |
| Signalement      | Échéance dépassée              | Chef de projet                    |
| Escalade         | Échéance dépassée de 15 jours  | Associé                           |
| Synthèse         | Hebdomadaire                   | Associé, par opération            |

Le suivi compte les jours et laisse une trace. Il ne dépose rien, ne signe rien et ne complète aucune case.

permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.